

République Française
**Syndicat Intercommunal pour le Branchement et le
Raccordement à Valenton**

Siège social : Mairie de Férolles-Attilly, 45 Grande Rue 77150 Férolles-Attilly
Tél. : 01 60 02 21 48 Fax : 01 60 02 29 18

Conseil Syndical

Compte-rendu de la séance du 14 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mars à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le huit mars deux mil dix-huit, s'est réuni en Mairie de Férolles-Attilly, sous la présidence de Michel PAPIN,

Étaient présents : Mesdames et Messieurs *les délégués des communes de* :
Chevry-Cossigny : Jacques Delmas
Férolles-Attilly : Jean-Claude Le Jaouen
Lésigny : Michel Papin, Bernard Vaury
Ozoir-la-Ferrière : Raymonde Farade
Servon : Joël Pichereau

Étaient excusés : Délégué de la commune d'Ozoir-la-Ferrière : Jean-François Oneto
Délégué de la commune de Férolles-Attilly : Séverine Desmier de Chenon
Délégué de la commune de Chevry-Cossigny : Jack Debray

Était absente : Déléguée de la commune de Servon : Joëlle Claverie

Secrétaire de séance : Bernard Vaury

Délégués : en exercice : 10 ; présents : 6 ; votants : 6

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance précédente ;
- ✓ Délégué de la Commune de Servon : remplacement de Monsieur Lionel PERRIER par Monsieur Joël PICHÉREAU ;
- ✓ Convention concernant le lancement d'une étude d'impact sur le collecteur du SIBRAV en groupement de commande avec la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;
- ✓ Convention concernant la mise en place et l'entretien du matériel nécessaire à l'autosurveillance réglementaire des systèmes d'assainissement de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière dans l'ouvrage du SIBRAV situé Rue de la Ferme du Presbytère ;
- ✓ Avis sur l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre pour les compétences « Assainissement eaux usées et gestion des eaux pluviales » et mise en œuvre du SAGE » au SyAGE ;
- ✓ Débat d'Orientation Budgétaire ;
- ✓ Questions diverses.

Délibération n° 18 13 56

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 12 septembre 2017

Le Comité **délibère** et à l'unanimité,

Approuve ledit compte-rendu.

République Française
**Syndicat Intercommunal pour le Branchement et le
Raccordement à Valenton**

Siège social : Mairie de Férolles-Attilly, 45 Grande Rue 77150 Férolles-Attilly
Tél. : 01 60 02 21 48 Fax : 01 60 02 29 18

Délibération n° 18 13 57

Délégué de la Commune de Servon : Remplacement de Monsieur Lionel PERRIER par Monsieur Joël PICHÉREAU

Vu la délibération de la Commune de Servon en date du 10 avril 2014 désignant les délégués au sein des Syndicats Intercommunaux, dont le SIBRAV,

Considérant que Monsieur Lionel PERRIER était délégué titulaire au sein du SIBRAV,

Vu la démission de Monsieur Lionel PERRIER,

Vu la délibération n° 60/17 du 23 novembre 2017 de la Commune de Servon relative au remplacement de Monsieur Lionel PERRIER par Monsieur Joël PICHÉREAU,

Le Comité **délibère** et à l'unanimité,

PREND ACTE de la démission de Monsieur Lionel PERRIER et de son remplacement par Monsieur Joël PICHÉREAU

Délibération n° 18 13 58

Convention concernant le lancement d'une étude d'impact sur le collecteur du SIBRAV en groupement de commande avec la Commune d'Ozoir-la-Ferrière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et décret lié à la commande public

Considérant qu'un groupement de commandes doit être créé pour la réalisation d'une étude d'impact sur le collecteur du SIBRAV conjointement à l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière,

Considérant que cette étude a pour objectif de fixer les orientations fondamentales des aménagements, à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du réseau de transport des eaux usées du collecteur du SIBRAV impactée notamment par le développement de l'urbanisation des communes raccordées,

Considérant que le SDA permet par ailleurs de justifier les demandes de subvention auprès des partenaires financiers (Département et Agence de l'Eau Seine Normandie) lors de la réalisation des travaux,

Considérant que cette étude peut être financée à hauteur de 80%,

Considérant que le groupement se fixe comme objectif de faire réaliser le schéma dans les 24 mois avec un budget prévisionnel d'un montant total estimé de 213 098 € HT hors option et 249 037 € HT avec option dont 18 280 € HT à la charge du SIBRAV (hors subvention),

Le Comité **délibère** et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le lancement de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement pour un montant total estimé de 213 098 € HT hors option et 249 037 € HT avec option dont 18 280 € HT à la charge du SIBRAV,

DECIDE de mettre en place un groupement de commande avec la Commune d'Ozoir-la-Ferrière en tant que coordonnateur du groupement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le groupement de commande avec la Commune d'Ozoir-la-Ferrière et tout document afférent,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget.

République Française

Syndicat Intercommunal pour le Branchement et le Raccordement à Valenton

Siège social : Mairie de Férolles-Attilly, 45 Grande Rue 77150 Férolles-Attilly
Tél. : 01 60 02 21 48 Fax : 01 60 02 29 18

Délibération n° 18 13 59

Convention pour la mise en place et l'entretien du matériel nécessaire à l'autosurveillance réglementaire des systèmes d'assainissement de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière dans l'ouvrage du SIBRAV situé Rue de la Ferme du Presbytère

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 imposant aux Communes la mise en place d'une surveillance des systèmes de collecte,

Vu la convention afférente,

Considérant la nécessité d'instrumenter l'ouvrage appartenant au SIBRAV situé Rue de la Ferme du Presbytère (Exutoire des eaux usées de la Commune et tête de réseau du collecteur de transport du SIBRAV)

Considérant qu'une convention doit être établie entre la Commune d'Ozoir-la-Ferrière et le SIBRAV pour définir les modalités d'exécution des travaux, de l'exploitation ultérieure de l'installation et de son maintien en état de fonctionnement,

Le Comité **délibère** et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la convention pour la mise en place et l'entretien du matériel nécessaire à l'autosurveillance réglementaire des systèmes d'assainissement de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière dans l'ouvrage du SIBRAV,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Commune d'Ozoir-la-Ferrière.

Délibération n° 18 13 60

Avis sur l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre pour les compétences « Assainissement eaux usées et gestion des eaux pluviales » et mise en œuvre du SAGE » au SyAGE

Vu l'article L. 5219-5 du CGCT qui précise que les Etablissements Publics Territoriaux exercent de plein droit, au lieu et place des communes, certaines compétences, dont l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2016,

Vu l'article L. 5219-5 qui prévoit toutefois que le mécanisme de représentation-substitution s'applique, pour cette compétence lorsque les communes étaient adhérentes à un syndicat et ce jusqu'au 31 décembre 2017,

Considérant que la gestion des eaux pluviales doit être rattachée à la compétence Assainissement-Eaux usées,

Considérant qu'en ce qui concerne l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Brièvre, sur le territoire des communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve Saint Georges, c'est le SyAGE qui exerce effectivement

la compétence « Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales ».

L'Etablissement Public Territorial est membre de ce syndicat au lieu et place des communes depuis le 1^{er} janvier 2016 par le biais du mécanisme de représentation-substitution, mécanisme prenant fin au 31 décembre 2017.

Considérant qu'afin d'assurer la continuité du service public, cet Etablissement Public Territorial a, par délibération du 7 novembre 2017, demandé son adhésion au SyAGE à compter du 1^{er} janvier 2018, pour les compétences suivantes :

- Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales
- Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 novembre 2017 par laquelle le SyAGE a autorisé l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Brièvre au Syndicat pour les compétences « Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales » et « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Considérant que conformément à l'article L. 5211-18 du Code Général de Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante de chaque collectivité ou EPCI membre du SyAGE dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer, par délibération, sur une adhésion.

République Française
**Syndicat Intercommunal pour le Branchement et le
Raccordement à Valenton**

Siège social : Mairie de Férolles-Attilly, 45 Grande Rue 77150 Férolles-Attilly
Tél. : 01 60 02 21 48 Fax : 01 60 02 29 18

Considérant qu'il est proposé de se prononcer favorablement à l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Brièvre pour les compétences « Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales » et « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Le Comité **délibère** et à l'unanimité,

Donne un avis favorable à l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Brièvre au Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres dénommé SyAGE pour les compétences suivantes :

- Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales
- Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres

Délibération n° 18 13 61

Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de préparer le budget primitif du Syndicat pour l'exercice 2018,

Le Comité **délibère** et à l'unanimité,

Vote le Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et trente minutes

.....